

innovations in nucleic acid isolation

PCL Buffer

Omega Bio-tek

Version Num: 1.4

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Chemwatch Code d'alerte du risque: 2

Date d'émission: 14/12/2023 Date d'impression: 06/06/2024 S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	PCL Buffer
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation en laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Omega Bio-tek	Omega Bio-tek
Adresse	400 Pinnacle Way, Suite 450 Georgia 30071 United States	Siriusdreef, Transpolis Park 17-27 2131 Netherlands
Téléphone	+1 770 931 8400	+31 20 809 3697
Fax	Fax Pas Disponible Pas Disponible	
Site Internet	www.omegabiotek.com	https://www.omegabiotek.com/
Courriel	info@omegabiotek.com	info@omegabiotek.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMTREC
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	North America: +1 800 424 9300
Autres numéros de téléphone d'urgence	Outside North America: +1 703 527 3887

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Légende:

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications ^[1] H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H312 - Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H412 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3

1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger





Version Num: 1.4 Page 2 of 15

PCL Buffer

Date d'émission: **14/12/2023**Date d'impression: **06/06/2024**

Mention d'avertissement	Attention
Déclaration(s) sur les risques	
Deciaration(s) sur les risques	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Oral, cutanée, inhalation)
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration(s) supplémentaires

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

Déclarations de Sécurité: Prévention

P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

Le matériau contient THIOCYANATE DE GUANIDINIUM, AMMONIUM ACETATE.

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gènes pour les yeux, le système respiratoire et la peau*.

Possibles sensibilisateurs de la peau*.

Peut être nocif sur le fétus/ l'embryon*.

Des expositions répétées causent des sécheresses de la peau et des craquelures*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 593-84-0 2.209-812-1 3.615-004-00-3 4.Pas Disponible	50-75	THIOCYANATE DE GUANIDINIUM	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4,	Pas Disponible	Pas Disponible

Version Num: 1.4 Page 3 of 15 Date d'émission: 14/12/2023 Date d'impression: 06/06/2024

PCL Buffer

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	% [poids]	Nom Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications		SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
			Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3; H302, H312, H332, H412 [2]	Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	
Pas Disponible Pas Disponible Pas Disponible Pas Disponible Pas Disponible	10-25	Non-ionic Detergent	Non classés ^[1]	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 631-61-8 2.211-162-9 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	10-25	AMMONIUM ACETATE	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2; H315, H319, H335, H373 [1]	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne				

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers	secours
Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. S'assurer d une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	 Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	 EN CAS D'INGESTION, FAITES APPEL A UNE ASSISTANCE MÉDICALE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS. Demandez conseil auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin. Il est probable qu'un traitement hospitalier d'urgence soit nécessaire. En attendant, la personne doit être prise en charge par un secouriste formé qui prendra des mesures d'accompagnement selon la situation observée et l'état du patient. Si l'intervention immédiate d'un médecin est possible, le patient doit lui être confié et un exemplaire de la FDS doit lui être remis. Il appartiendra ensuite au spécialiste médical, et à lui seul, de prendre toute autre action. Si aucune intervention médicale ne peut avoir lieu sur le site de travail ou ses environs, transférez le patient à l'hôpital avec un exemplaire de la FDS. Lorsque qu'une intervention médicale immédiate ne peut avoir lieu, ou lorsque le patient est à plus de 15 minutes d'un hôpital, ou sans avis contraire d un spécialiste: PROVOQUEZ des vomissements chez le patient en insérant les doigts vers l'arrière de sa gorge, UNIQUEMENT SI LE PATIENT EST

voies respiratoires et empêcher l'inhalation du produit.

REMARQUE: Portez des gants de protection pour provoquer le mécanisme de vomissement.

CONSCIENT. Pencher le patient vers l'avant ou le coucher sur le côté gauche (tête en arrière si possible) pour maintenir ouvertes les

Version Num: 1.4 Page 4 of 15 Date d'émission: 14/12/2023

PCL Buffer

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée à l'ammoniac et ses solutions:

- Des expositions d'inhalation faibles à modérées produisent un mal de tête, une toux, des spasmes des bronches, une nausée, un vomissement, une douleur pharyngale et rétro-sternale et une conjonctivite. Une inhalation sévère produit un laryngospasme, des signes d'obstruction de la partie supérieure des voies respiratoires (stridor, raucité, difficulté d'expression) et, dans les doses extrêmement excessives, un œdème pulmonaire.
- De l'air tiède humidifié peut apaiser une irritation des bronches.
- Fester tous les patients possédant une irritation conjonctivale pour vérifier la possible existence d'une abrasion de la cornée (tâches fluorescentes, un examen au biomicroscope).
- Les patients dyspnéiques devraient recevoir un Rayon-X de la poitrine et un examen des gaz du sang pour détecter un cedème pulmonaire.

Pour des empoisonnements au thiocyanate, une hémodialyse est recommandée comme traitement de choix. Le phénobarbital protège les animaux empoisonnés de la mort. L'ion thiocyanate est lentement excrété dans les urines et n'est pas décomposé dans une masure appréciable par le cyanure. [GOSSELIN, SMITH HODGE: Clinical Toxicology of Commercial Products 5th Ed]

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Eau pulvérisée Quantités d'arrosage uniquement.
- Mousse
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- Poudre chimique sèche.
- Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu

Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie

- Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.
- ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
- Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
- Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide.
- NE PAS approcher des containers suspectés être chauds
- ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.
- Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.

- Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.
- ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.
- ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).
- Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs.

Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2)

Risque D'Incendie/Explosion

chlorure d'hydrogène

phosgène

oxydes d'azote (NOx)

oxydes de soufre (SOx)

d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

Peut émettre des fumées toxiques

Peut émettre des fumées corrosives

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures

- ▶ Retirer toutes les sources d'allumage.
- Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.
- Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.
- Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.
- ▶ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
- ▶ Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.

Eclaboussures Maieures

NE PAS toucher le produit éclaboussé

Risque modéré.

- Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.
- ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
- ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
- Augmenter la ventilation.

Date d'impression: 06/06/2024

Version Num: 1.4 Page 5 of 15 Date d'émission: 14/12/2023

PCL Buffer

Date d'impression: 06/06/2024

- Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.
- Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite
- ▶ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage.
- Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.
- Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.
- Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Manipulation Sure

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- ▶ Une surchauffe des éthoxylates dans l'air devait être évitée. Quand certains éthoxylates sont chauffées vigoureusement en présence d'oxygène ou à l'air, à une température excédant 160 C, ils peuvent subir un emballement sous former d'une dégénération oxydante exothermique conduisant à un auto-chauffage et un auto-allumage.
- Un étouffement par de l'azote minimisera le potentiel pour une oxydation éthoxylate.
- Des quantités sous forme de traces d'oxyde d'éthylène peuvent être présentes dans le produit. Bien qu'elles puissent s'accumuler dans le vide de l'espace de stockage et les récipients de transport, les concentrations ne sont pas supposées excéder des niveaux qui peuvent produire une inflammabilité ou un risque d'exposition pour les travailleurs.
- Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
- Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Evitez la concentration dans les trous et creux.
- NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.
- Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
- Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas
- N'utilisez PAS des seaux en plastique.
- Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
- Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
- Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
- ▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
- L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.
- ▶ NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau

Protection anti- Feu et explosion

substances dangereuses visées à l'article 3. Voir Section 5

Autres Données

- Conserver dans les containers d'origine
- Conserver les containers scellés. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
- Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée.
- Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture.
- Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites.
- Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. Les cyanures métalliques sont oxydés rapidement et ceux provenant de métaux lourds présentent une instabilité thermique. BRETHERICK L.: Handbook of Reactive Chemical Hazards ▶ Une surchauffe des éthoxylates dans l'air devait être évitée. Quand certains éthoxylates sont chauffées vigoureusement en présence d'oxygène ou à l'air, à une température excédant 160 C, ils peuvent subir un emballement sous former d'une dégénération oxydante exothermique conduisant à un auto-chauffage et un auto-allumage. ▶ Un étouffement par de l'azote minimisera le potentiel pour une oxydation éthoxylate. Des quantités sous forme de traces d'oxyde d'éthylène peuvent être présentes dans le produit. Bien qu'elles puissent s'accumuler dans le vide de l'espace de stockage et les récipients de transport, les concentrations ne sont pas supposées excéder des niveaux qui peuvent produire une inflammabilité ou un risque d'exposition pour les travailleurs Les nitriles peuvent se polymériser en présence de métaux et de certains composés métalliques. Ils sont incompatibles avec les acides ; le mélange de nitriles avec des acides oxydants forts peut conduire à des réactions extrêmement Incompatibilite de Stockage violentes. Les nitriles sont généralement incompatibles avec d'autres agents oxydants tels que mes peroxydes et les époxydes. La combinaison de bases et de nitriles peut produire du cyanure d'hydrogène. Les nitriles sont hydrolysés exothermiquement, à la fois, dans des acides et des bases aqueux pour donner des acides carboxyliques (ou sels d'acides carboxyliques). Les nitriles peuvent régir vigoureusement avec les agents réducteurs. Le groupe covalent cyano est endothermique et plusieurs nitriles organiques sont réactifs sous certaines conditions. Les dérivés N-cyano sont réactifs ou instables. La majorité des composés endothermiques sont thermodynamiquement instables et peuvent se décomposer explosivement dans des circonstances variées d'irritation. Beaucoup mais pas tous les composés endothermiques ont été impliqués dans des décompositions, des réactions et des explosions et, en général, les composés avec des valeurs de chaleur de formation standard significativement positives devraient être considérés comme suspects au regard de leur stabilité. BRETHERICK L.: Handbook of Reactive Chemical Hazards Eviter les agents oxydants, les acides, les chlorures d acide, les anhydrides acides. Catégories de danger conformément au règlement Pas Disponible (CE) no 2012/18/EU (Seveso Quantité seuil (tonnes) de Pas Disponible

PCL Buffer

Date d'émission: **14/12/2023**Date d'impression: **06/06/2024**

paragraphe 10, pour l'application

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment		
THIOCYANATE DE GUANIDINIUM	cutanée 0.31 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1.092 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 3.28 mg/m³ (Systémique aiguë) cutanée 0.155 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.27 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.155 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	194 µg/L (L'eau (douce)) 424 µg/L (Eau - libération intermittente) 19.4 µg/L (Eau (Marine)) 750 µg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 75 µg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 37 µg/kg soil dw (sol) 20 mg/L (STP)		
AMMONIUM ACETATE	cutanée 10.34 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 9.11 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 62.04 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) inhalation 5 469.35 mg/m³ (Systémique aiguë) cutanée 5.17 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 2.24 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 5.17 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * cutanée 31.02 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 2 674.16 mg/m³ (Systémique aiguë) * Oral 31.02 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) *	3.08 mg/L (L'eau (douce)) 0.308 mg/L (Eau (Marine)) 2.51 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.251 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.72 mg/kg soil dw (sol) 677 mg/L (STP)		

^{*} Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible						

N'est pas applicable

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
THIOCYANATE DE GUANIDINIUM	0.98 mg/m3	11 mg/m3	65 mg/m3
AMMONIUM ACETATE	3.8 mg/m3	42 mg/m3	250 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
THIOCYANATE DE GUANIDINIUM	Pas Disponible	Pas Disponible
AMMONIUM ACETATE	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
AMMONIUM ACETATE	E	≤ 0.01 mg/m³
Notes:	La classification par la bande d'exposition professionnelle est un proce ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquence processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspor pour protéger la santé des travailleurs.	négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.

Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.

Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités 'd'échappement' variées qui, à leurs tours, déterminent la 'vélocité de capture' de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

Type de Contanimant :	Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100- 200 f/min.)
jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200- 500 f/min.)

Version Num: **1.4** Page **7** of **15** Date d'émission: **14/12/2023**

PCL Buffer

frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)

2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)

Date d'impression: 06/06/2024

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contaminateurs à forte toxicité
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle











Protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité avec protections latérales

- Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]
- Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.

Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la

personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final.

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- Fréquence et la durée de contact.
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant; et
- dextérité du gant

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national).
- Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieure à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national).
- ► Certains types de polymères sont moins affectés par les movements et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour l'utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- Excellents lorsque le temps de pénétration >480 min
- ▶ Bons lorsque le temps de pénétration >20 min
- ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration <20 min
- Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.

Par exemple:

- · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.
- · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Protection des mains / pieds

Version Num: 1.4 Page 8 of 15

PCL Buffer

Date d'émission: **14/12/2023**Date d'impression: **06/06/2024**

Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

Tenue complète.
Tablier en P.V.C.
Crème protectrice.
Crème nettoyante pour la peau.
Unité de lavement des yeux.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

PCL Buffer

Matériel	СРІ
NATURAL RUBBER	Α
NATURAL+NEOPRENE	Α
NITRILE	Α

- * CPI Index de Performance Chemwatch
- A: Meilleure Sélection
- B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
- C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme. **REMARQUE:** Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -
- * Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Sélection de Gants Ansell

Gant — Dans l'ordre de recommandation
AlphaTec® 15-554
AlphaTec® Solvex® 37-185
AlphaTec® 38-612
AlphaTec® 58-008
AlphaTec® 58-530B
AlphaTec® 58-530W
AlphaTec® 58-735
AlphaTec® 79-700
AlphaTec® Solvex® 37-675
DermaShield™ 73-711

Les gants suggérés pour l'utilisation devraient être confirmés avec le fournisseur de gants

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

Protection respiratoire

Filtre de type AB-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	AB-AUS P2	-
1000	50	-	AB-AUS P2
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	AB-2 P2
10000	100	-	AB-3 P2
	100+		Conduit d'air**

* - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.

- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- ▶ Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n- octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible

Version Num: 1.4 Page 9 of 15 Date d'émission: 14/12/2023

PCL Buffer

Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	 Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive. Le produit n'est pas connu pour produire des irritations respiratoires (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, l'inhalation de fumées, vapeurs ou aérosols, particulièrement lors de périodes prolongées, peut engendrer des désagréments respiratoires et occasionnellement, des détresses.

Les vapeurs ou les fumées de chlorure d'hydrogène (HCI) présentent un danger même en cas d'exposition ponctuelle. Des expositions de 1300 à 2000 ppm ont été mortelles pour les humains en quelques minutes.

Inhalé

L'inhalation de HCl peut provoquer des étouffements, de la toux, une sensation de brûlure et peut provoquer des ulcérations du nez, de la gorge et du larynx. Des fluides sur les poumons suivis de lésions pulmonaires généralisées peuvent se produire. L'inhalation de vapeur de HCl peut aggraver l'asthme et les maladies pulmonaires inflammatoires ou fibrotiques. Des concentrations élevées provoquent une nécrose de l'épithélium trachéal et bronchique, un œdème pulmonaire, une atélectasie et un emphysème ainsi que des lésions des vaisseaux sanguins pulmonaires et du foie.

Les propriétés fortement irritantes des vapeurs d'ammoniague surviennent quand le gaz se dissout dans les fluides des mugueuses et forme une solution irritante, voir corrosive,

L'inhalation de fumées d'ammoniaque provoque des accès de toux, des vomissements, une rougeur des lèvres, de la bouche, du nez, de la gorge et une conjonctivite. Les concentrations élevées peuvent engendrer un aveuglement temporaire, une instabilité psychomotrice, une impression de compression de la poitrine, un œdème pulmonaire (dommage pulmonaire), un faible pouls et une cyanose.

Ingestion

Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.

Les surfactants non-ioniques peuvent provoquer une irritation localisée les parois orales ou gastro-intestinales et induire un vomissement et une diarrhée de d'importance moyenne.

Certains produits, tels la cyanamide, le calcium de cyanamide, les cyanites, les iso cyanites, les iso nitrites, les thiocyanates, les ferricyanures et les ferricyanures, et les cyanoacétates ne produisent as les mêmes effets que les cyanites et les nitrites.

Une probable dose létale de thiocyanate (rhodanates et rhodanites), chez l'homme, est comprise entre 15 et 30 gm (ingéré en une seule fois). Plusieurs décès aigus ont été enregistrés avec la mort survenant dans 10 à 48 heures. De fortes overdoses incluent des vomissements, une excitation cérébrale extrême, un délire, des convulsions et une rigidité des muscles extenseurs conduisant à une crise (opisthotonos).

Contact avec la peau

Un contact de la peau avec le matériau peut être nocif ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.

Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.

Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.

Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

Yeux

Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes. Les surfactants non-ioniques peuvent causer des engourdissements de la cornée, qui masquent les désagréments causés par d'autres

agents et conduisent à des énergie cornéenne. Les irritations varient en fonction de la durée de contact, de la nature et de la concentration

Date d'impression: 06/06/2024

 Version Num: 1.4
 Page 10 of 15
 Date d'émission: 14/12/2023

 Date d'impression: 06/06/2024
 Date d'impression: 06/06/2024

PCL Buffer

de surfactant. Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Des études d'implantation sur des rats montrent que les huiles de paraffine peuvent provoquer des tumeurs. En règle générale, on pense Chronique que les paraffines hautement raffinées contiennent moins d'hydrocarbures polyaromatiques suspects que les qualités moins raffinées ou les cires dérivées de bases napthéniques. Un contact cutané prolongé ou répété peut également causer un dégraissage, suivi d un assèchement, de gerçures et d une inflammation de la peau. **TOXICITÉ** IRRITATION PCL Buffer Pas Disponible Pas Disponible **TOXICITÉ** IRRITATION Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg^[1] Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1] THIOCYANATE DE **GUANIDINIUM** Inhalation(Rat) LC50; >0.853 mg/l4h^[1] Oral(Rat) LD50; 474.6 mg/kg^[1] TOXICITÉ IRRITATION AMMONIUM ACETATE Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg^[1] Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) $^{[1]}$ Oral(Rat) LD50; >=2000 mg/kg[1] Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1] Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d anticorps. PCL Buffer L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées. Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conionctivites THIOCYANATE DE Le produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires, et causer des dommages aux poumons incluant une réduction de leurs **GUANIDINIUM** fonctions Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. **AMMONIUM ACETATE** Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allerqique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de THIOCYANATE DE symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de **GUANIDINIUM & AMMONIUM** flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la ACETATE méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. toxicité aiguë Cancérogénicité Irritation / corrosion • × reproducteur Lésions oculaires graves / J STOT - exposition unique × irritation Sensibilisation respiratoire × STOT - exposition répétée Mutagénéïté risque d'aspiration

Légende:

🗶 – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification

– Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

Version Num: 1.4 Page 11 of 15

PCL Buffer

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

DOL D #	ENDPOINT	Durée de l'essai ((heures)	espèce	Valeur	source	
PCL Buffer	Pas Disponible	Pas Disponible		Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disp	onible
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heure	es) espèce)		Valeur	source
	NOEC(ECx)	504h	crustac	és		1.25mg/l	2
THIOCYANATE DE GUANIDINIUM	EC50	72h	Les alg	ues ou d'autres plantes	s aquatiques	130mg/l	2
COARDINION	EC50	48h	crustac	crustacés		42.4mg/l	2
	LC50	96h Poisson			~89.1mg/l	2	
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures				Valeur	source
	LC50	96h	Poisson			238mg/l	2
AMMONIUM ACETATE	NOEC(ECx)	1440h	Poisson			154mg/l	2
AMMONIOM AGEIATE	EC50	72h	Les algue	Les algues ou d'autres plantes aquatiques >3		>392.7mg/l	2
	EC50	96h	Les algue	Les algues ou d'autres plantes aquatiques 16		16019.335mg/l	2
	EC50	48h	crustacés			>360.89mg/l	2
							- Toxicite

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

L'ammoniac est persistant dans l'air alors que, dans l'eau, il se bio-dégrade rapidement en nitrate, produisant une forte demande en oxygène. L'ammoniac est fortement absorbé par les sols. L'ammoniac est non-persistant dans l'eau (demi-vie de 2 jours) et est modérément toxique pour les poissons sous une température et des conditions de pH normales. L'ammoniac est nocif pour la vie aquatique en faible concentration mais ne se concentre pas dans la chaîne alimentaire.

Standards de l'Eau Potable: 0.5 mg/l (ANG. max.)

1.5 mg/l (Niveaux WHO)

Directives pour les sols non disponibles.

Standards pour la Qualité de l'Air non disponibles.

Les coefficients de répartition octanol/eau ne peuvent pas être facilement déterminés pour les surfactants car une partie de la molécule est hydrophile et l'autre partie est hydrophobe. Par conséquent, ils tendent à s'accumuler à l'interface et ne sont pas extrait dans l'une ou l'autre phase du liquide. Conséquemment, les surfactants sont supposés d'un transfert lent, par exemple, de l'eau dans la chair ou dans un poisson. Durant ce procédé, les surfactants aisément biodégradables sont supposés être métaboliser rapidement pendant le processus de bio-accumulation. Ceci a été mis en exergue par un groupe d'expert de l'OCDE décrétant que les produits chimiques ne doivent pas être considérés comme présentant un potentiel de bio-accumulation s'ils sont aisément biodégradables.

Plusieurs surfactants anioniques et non ioniques ont été étudiés pour évaluer leur potentiel de bioconcentration dans les poissions. Les valeurs BCF (BioConcentration Facteur) s'étalant de 1 à 350 ont été trouvées. Dans toutes les études, un métabolisme oxydant substantiel a été trouvé engendrant un maximum de radioactivité dans la vésicule biliaire. Ceci indique une transformation par le foie du composé parent et une excrétion biliaire des composés métabolisés, et ainsi la concentration 'réelle' est dépassée. Après une correction, on peut s'attendre à ce que les valeurs BCF 'réelle' sont d'un ordre de magnitude plus faible que les précédentes, i.e. BCF 'réelle' est Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air	
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	Т
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	×	×	×
vPvB	×	×	×

Date d'émission: **14/12/2023**Date d'impression: **06/06/2024**

 Version Num: 1.4
 Page 12 of 15
 Date d'émission: 14/12/2023

 Date d'impression: 06/06/2024
 06/06/2024

PCL Buffer

Critères PBT remplies?	non
vPvB	non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.
- Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible.

Autrement:

- Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.
- Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.

Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

Elimination du produit / emballage

- La réduction,
- La réutilisation
- ▶ Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

- ▶ NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.
- Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.
- Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en.
- ▶ En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
- ▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
- Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.
- ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé
- ▶ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.

Options de traitement des déchets

Pas Disponible

Options d'élimination par les égouts

Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1.	Numéro ONU ou numéro d'identification	N'est pas applicable			
14.2.	Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable			
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport	classe Danger subsidiaire	N'est pas a	··-	
14.4.	Groupe d'emballage	N'est pas applicable			
14.5.	Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable			
		Identification du risqu	ıe (Kemler)	N'est pas applicable	
		Code de classification	n	N'est pas applicable	
14.6	Précautions	Etiquette de danger		N'est pas applicable	
	particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions particulièr	ères	N'est pas applicable		
		quantité limitée		N'est pas applicable	
		Code tunnel de restri	ction	N'est pas applicable	

 Version Num: 1.4
 Page 13 of 15
 Date d'émission: 14/12/2023

 Date d'impression: 06/06/2024

PCL Buffer

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable		
	Classe ICAO/IATA	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable	
pour lo transport	Code ERG	N'est pas applicable	
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable		
	Dispositions particulières		N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement		N'est pas applicable
4.6. Précautions	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement		N'est pas applicable
particulières à prendre	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers		N'est pas applicable
par l'utilisateur	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet		N'est pas applicable
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison		N'est pas applicable
	Quantité Limitée Quantité maxima	ale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

N'est pas applicable			
N'est pas applicable			
Classe IMDG	N'est pas applicable		
IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable		
N'est pas applicable			
N'est pas applicable			
N° EMS	N'est pas applicable		
Dispositions particulières	N'est pas applicable		
Quantités limitées	N'est pas applicable		
	N'est pas applicable Classe IMDG IMDG Danger subsidiaire N'est pas applicable N'est pas applicable N° EMS Dispositions particulières		

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable N'e	est pas applicable		
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable			
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable			
	Code de classification	N'est pas applicable		
14.6. Précautions	Dispositions particulières	N'est pas applicable		
particulières à prendre	Quantités Limitées	N'est pas applicable		
par l'utilisateur	Équipement requis	N'est pas applicable		
	Feu cônes nombre	N'est pas applicable		

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
THIOCYANATE DE GUANIDINIUM	Pas Disponible
Non-ionic Detergent	Pas Disponible
AMMONIUM ACETATE	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Version Num: **1.4** Page **14** of **15** Date d'émission: **14/12/2023**

PCL Buffer

Nom du produit	Tuno de neviro
Nom au produit	Type de navire
THIOCYANATE DE GUANIDINIUM	Pas Disponible
Non-ionic Detergent	Pas Disponible
AMMONIUM ACETATE	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

THIOCYANATE DE GUANIDINIUM Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

AMMONIUM ACETATE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie Pas Disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non- utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (THIOCYANATE DE GUANIDINIUM; Non-ionic Detergent; AMMONIUM ACETATE)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (THIOCYANATE DE GUANIDINIUM; AMMONIUM ACETATE)
Corée - KECI	Non (THIOCYANATE DE GUANIDINIUM)
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
ÉU.A TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (THIOCYANATE DE GUANIDINIUM)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (Non-ionic Detergent)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	14/12/2023
date initiale	31/10/2023

Codes pleine de risques de texte et de danger

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
0.4	26/11/2023	Premiers secours - Conseil au médecin, Identification des dangers - Classification, Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle - Déversements (majeurs), Mesures à

Date d'impression: 06/06/2024

 Version Num: 1.4
 Page 15 of 15
 Date d'émission: 14/12/2023

 Date d'impression: 06/06/2024
 06/06/2024

PCL Buffer

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
		prendre en cas de dispersion accidentelle - Déversement (mineur)

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC TWA: Concentration admissible Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC STEL: Concentration admissible Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ► IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ► EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ► TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H302	Sur la base de données de test
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, H312	Sur la base de données de test
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Méthode de calcul
Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, H332	Sur la base de données de test
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H373	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3, H412	Méthode de calcul
, EUH032	Sur la base de données de test
, EUH208	Méthode de calcul